
**« 10 questions sur le télétravail »
vient de paraître aux éditions de l'Anact**

Le télétravail est une mesure de plus en plus plébiscitée par les salariés. En effet, interrogés sur les facteurs d'efficacité au travail, les Français placent en premier la flexibilité des horaires (85 %), suivie de l'item « travailler plus souvent de chez soi » (72 %), et de l'accès à des espaces de convivialité pour favoriser les échanges (65 %). (Étude Ipsos pour Révolution@Work 2016). Source de flexibilité, le télétravail permet de mieux articuler vie professionnelle et extra-professionnelle mais aussi de favoriser la qualité du travail. Toutefois, il ne s'improvise pas. En France, le télétravail est encadré par la loi qui incite à en négocier les modalités de mise en œuvre.

Plusieurs éléments sont en jeu : les besoins de l'entreprise et la continuité des activités, le maintien d'une vie collective et d'un sentiment d'appartenance à l'entreprise, les besoins des salariés d'effectuer une partie de leur temps de travail hors les murs, un management à distance à inventer. En ce sens, un projet de télétravail est une opportunité de changement.

Pour favoriser sa mise en œuvre, le réseau Anact-Aract propose une approche organisationnelle du télétravail, testée auprès d'un panel d'entreprises qu'il a accompagnées.

Partant des différents objectifs auxquels peut répondre le travail à distance, l'Anact propose une démarche projet, garantissant les conditions d'un management du télétravail dans la durée.

Cette publication, illustrée de cas pratiques, disponible gratuitement sur anact.fr propose, autour de 10 questions, des notions-clés pour comprendre le télétravail et le favoriser.

- De quoi parle-t-on ?
- Quel est le cadre juridique du télétravail ?
- Quelle est l'ambition d'un projet de télétravail ?
- Quelle prise en compte des questions d'égalité professionnelle ?
- Quels sont les opportunités et les risques du point de vue des conditions de travail ?
- Comment construire le projet de télétravail ?
- Comment définir le cadre de l'expérimentation ?
- Comment manager le travail à distance ?
- Quelle gestion du temps de travail et de la charge de travail ?
- Quels espaces et lieux du télétravail ?

Télécharger [« 10 questions sur le télétravail »](#)

Contact Presse :

Catherine Guibbert – c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38

Emma Step – e.step@anact.fr - 047 2 56 13 39

Le réseau Anact-Aract se compose de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), établissement public administratif, sous tutelle du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue social et d'un réseau de 17 associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). Le réseau Anact-Aract a pour vocation de mettre en capacité les salariés et directions, plus particulièrement dans les petites et moyennes entreprises, de recourir à des méthodes et outils efficaces pour améliorer les conditions de travail dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail, qualité du service à l'utilisateur et performance durable.